

**L'ACTIVITE PORTUAIRE A MENTON
(DE 1818 A 1838) SOUS LE REGNE DU
PRINCE HONORE V**

par Jean-Paul PELLEGRINETTI

**Résumé d'un mémoire de maîtrise préparé sous la direction de H. Schor et soutenu à la
Faculté des Lettres de Nice en juin 1991**

INTRODUCTION

Les puissances européennes réunies au congrès de Vienne (3 octobre 1814-9 juin 1815) définissent une nouvelle carte politique de l'Europe après la chute de l'Empire Napoléonien. La France vaincue, subit les principales pertes. Son territoire est ramené à des limites voisines de celles de 1789.

La Savoie et le Comté de Nice sont rattachés au Royaume de Sardaigne. Monaco, Menton et Roquebrune passent sous protectorat sarde. Le prince Honoré V, régnant sur la Principauté de 1815 à 1841, conserve tout de même, l'entière liberté d'y gouverner à sa guise et avec les hommes de son choix. La Principauté de Monaco intègre dans son territoire les villes de Menton et Roquebrune.

Mais guerres, pillages et années de révolution ont transformé Monaco, Menton et Roquebrune en contrées où règnent ruines, misère, insécurité et désolation. Les premières activités d'Honoré V consistent alors à résoudre les problèmes les plus urgents : ravitaillement de la population, reconstruction des biens, redressement des finances et sécurité du territoire.

Toute l'activité économique se résume à une activité maritime qui est essentiellement celle du port de Menton. (Il est à cette époque, le plus important de la Principauté). Le commerce est appelé, au moyen de taxes frappant les importations et les exportations, à redresser la situation financière.

L'analyse des activités portuaires à Menton de 1818 à 1838, a été élaborée à partir de registres douaniers. Les registres énumèrent toutes les inscriptions des bateaux arrivant ou quittant le port de Menton, avec dates, lieux de provenances ou de destination. Les noms des capitaines - marins et ceux de leurs navires, ainsi que le détail des marchandises ou denrées transportées, y sont également mentionnés.

Notre analyse faisant appel à un fonds d'archives relativement ancien, certains documents ont disparu. Le registre comportant l'année 1827, demeure introuvable.

I - LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO AU XIX SIÈCLE

Dès proclamation de ses pouvoirs (1), le prince Honoré V, procède à une réorganisation politique, administrative, judiciaire et financière de la Principauté. Dans le domaine fiscal, l'impôt foncier est supprimé et remplacé par des taxes indirectes sur le commerce et les biens de consommation. La première ordonnance édictant le tarif des taxes perçues à l'importation ou l'exportation des marchandises est datée du 3 mai 1815.

Les dernières années du règne de Napoléon 1er, ont été dures pour toute la population de l'empire ; elles l'ont été particulièrement pour celle de l'ancienne Principauté.

Naturellement pauvre, elle a été accablée par le blocus, par l'hiver 1813-1814, les gelées ayant anéanti les récoltes d'agrumes et olives, par le doublement des impositions et par la levée par anticipation de la classe 1815 (2).

Au recensement du 10 avril 1817. Menton comptabilise 3799 habitants. Le nombre d'habitants était de 3288 en 1786. En 1826 il atteindra les 3988 habitants (3)

Trois types de familles se distinguent à Menton à l'aube de ce XIXe siècle.

- Les familles dites "pauvres" (768 au total) : que sont les journaliers, le monde des métiers, les salariés, les pauvres et une partie des prêtres.

- Les familles dites "aisées" (207) : paysans aisés, gens de la mer et l'autre partie des prêtres.

- Les familles dites "riches" (98 en tout) : bourgeois rentiers, bourgeois d'office ou de profession libérale et les négociants.

Sur 1073 au total, 60 familles appartenant à la grande bourgeoisie, soit 5 % de la population mentonnaise, possèdent 50 % de la richesse et monopolisent le pouvoir économique et politique. Menton employant une force de travail importante, cette société se caractérise par deux faits : pauvreté générale et injustice sociale.

La petite bourgeoisie ainsi que la classe paysanne, avec sa cohorte de journaliers, sont complètement exclues du pouvoir politique.

A Menton au XIXe siècle, les voies de communication sont soit terrestres, soit maritimes. Mais le mauvais état des routes, leur rareté, le manque de rapidité dans les moyens de transport, un relief aux formes tourmentées..., font de Menton sous le règne d'Honoré V, une ville où toute l'activité commerciale repose essentiellement sur sa façade maritime.

II - LES ACTIVITES PORTUAIRES

L'activité économique à Menton se résumant à une activité maritime, cette fenêtre sur la Méditerranée joue un rôle primordial pour la prospérité, sinon pour l'existence même de la cité, la navigation de cabotage la sauve de l'asphyxie (4).

1 - Les denrées exportées

Faute d'une agriculture diversifiée et intensive, le relief s'y prêtant peu, de quelques industries non florissantes, l'exportation du terroir mentonnais se limite seulement à quelques produits : les agrumes, l'huile, les caroubes, le jus de citron, les essences, le chou, les fleurs d'oranger et les "brotti" (5).

L'étude quantitative de ces produits portera essentiellement sur les agrumes, le jus de citron, l'huile et les caroubes, (cf. tableau n° 1) (6).

En effet, ces produits frappés d'une taxe de "sortie", représentent à eux quatre 98 % de la recette des exportations pour la période 1818-1838.

1 - LES AGRUMES

Le commerce des agrumes à Menton est essentiellement celui des citrons et à un degré moindre, celui des oranges.

Représentant l'activité dominante du pays, la culture du citron fait l'objet d'une réglementation très stricte.

Une "police des citrons" mise en place par Honoré V le 10 janvier 1818, se charge de la surveillance des cueillettes et du transport des agrumes. De plus il convient de signaler que chaque exportation s'accompagne d'une taxe perçue comme un droit de sortie, taxe dont la somme varie suivant le nombre de citrons ou d'oranges encaissés. Ainsi pour chaque caisse de 500 citrons "La Lyonnaise" la taxe est de un franc et cinquante centimes, de un franc et vingt centimes pour chaque caisse de 400 citrons "Messinoise", de un franc pour les caisses de 240 oranges...

2- LES EXPORTATIONS D'AGRUMES

Si pour les années 1818 et 1819, les ventes avoisinaient les 18 millions (cf. courbe n° 2) en 1820 une chute est enregistrée avec seulement 2 650 000 agrumes exportés. Une chute encore plus sévère est notée en 1821, puisque les exportations d'agrumes ne dépassent pas le millier d'unités. Au mois de janvier 1820, un hiver très rigoureux ravage les campagnes mentonnaises (7) compromettant très gravement les récoltes. A partir de 1822, le commerce redémarre très lentement pour atteindre seulement en 1838 les 18 millions d'agrumes. Il faut donc attendre seize ans pour voir les ventes d'agrumes atteindre le niveau de 1818. Dans les années 1820 et 1821, les maisons de commerce mentonnaises sont obligées d'importer des citrons de l'étranger pour essayer tant bien que mal d'honorer les contrats établis avec celles du bassin méditerranéen ou de l'Europe du nord.

Ainsi pour l'année 1820, 445 680 citrons sont importés et 34 155 pour 1821 (8).

Les citrons viennent essentiellement de Naples ou de Sicile. Ils arrivent en "garenne" (9) à Menton pour y être "travaillés".

3- LE COMMERCE DU JUS DE CITRONS

En cas de mévente, ou lorsque les citrons sont classés de "rebut", c'est-à-dire impropres à la vente, les négociants mentonnais les transforment en jus. Dans le pire des cas ils finissent comme engrais (10).

Le commerce du jus de citron est lié à deux facteurs la concurrence étrangère tout d'abord et les ventes d'agrumes. Le mouvement des ventes du jus est liée à celui des agrumes. Il sera nul en 1820 et dépassera les 20 000 litres ou les 24 000 litres en 1834, année d'excellente récolte (cf. tableau n° 1).

Le jus de citron sous Honoré V est employé pour différents usages. Utilisé dans la boisson il sert à la confection du punch mais aussi de la limonade. La majeure partie des exportations est destinée aux tanneries.

4- L'OLEICULTURE

La culture de l'olivier est beaucoup plus ancienne que l'agrumiculture, car l'huile si elle sert à la cuisine et à la savonnerie, servait à l'origine pour l'éclairage (11). L'oléiculture sous Honoré V représente la deuxième production destinée à l'exportation. Ces exportations d'huile sont taxées à 50 centimes le rup (12), durant toute la période 1818-1838.

5- LES VENTES D'HUILE

Les ventes d'huile sous Honoré V sont très irrégulières (cf. courbe n° 3).

En règle générale, les années de bonnes récoltes se produisent tous les deux ans environ, avec des exportations allant en moyenne de 36 000 à 45 000 rups d'huile, soit près de 300 000 à 360 000 kilogrammes d'huile. L'année 1828 fait figure d'année record avec une vente de près de 57 000 rups d'huile, ce qui équivaut à environ 450 000 kilogrammes d'huile.

Durant les années de mauvaises récoltes les ventes s'échelonnent en moyenne dans une fourchette allant de 7 000 à 15 000 rups d'huile soit 56 000 à 120 000 kilogrammes d'huile.

Le commerce des ventes d'huile rapporte en moyenne 29 % de la recette totale des exportations. C'est une activité qui permet le fonctionnement d'activités annexes, telles que la tonnellerie ou l'exportation de grignons (13).

Le commerce des huiles reste toutefois un commerce fragile, souffrant de maux divers tels que : maladie des oliviers, gel des récoltes, mauvaises récoltes successives, concurrences accrues...

6- LES VENTES DE CAROUBES

D'un point de vue financier, le commerce des caroubes rapporte peu à la Principauté. En moyenne il correspond à 1 % de la recette totale des exportations. Pourtant quantitativement les ventes sont importantes. Ainsi (cf. tableau n° 1), les années 1818, 1819, 1821, de 1823 à 1835 et 1837 font apparaître une moyenne de vente de l'ordre de 200 quintaux, soit 10 tonnes de fruits (14). Le commerce des caroubes est taxé de 20 centimes par quintal exporté.

La caroube est utilisée le plus souvent comme un apport alimentaire aux animaux, étant un fruit relativement sec, il peut être stocké et redistribué aux bêtes durant la période hivernale.

"Ce fruit est même fort bon pour l'homme, soit cru soit séché au four" (15).

2 - Les denrées importées

L'économie mentonnaise est basée sur l'agrumiculture et l'oléiculture. Cette spécialisation qui comporte néanmoins de nombreux risques, implique une dépendance totale vis-à-vis de l'extérieur. Les productions locales ne peuvent subvenir aux besoins de la population. Ainsi les importations sont si importantes et si diversifiées que l'étude portera essentiellement sur les blés et les alcools (cf. tableau n° 4).

Pour la période 1818-1827 ces deux produits représentent 95 % de la recette des importations et 75 % pour la période 1828-1838 (16).

1 - LES BLES

Le pain sous Honoré V, constitue la base de l'alimentation pour la population et de ce fait le commerce des céréales et plus particulièrement des blés, connaît une très grande importance. Il fait l'objet d'une réglementation très stricte.

Le 5 mai 1817, les moulins et le monopole d'importation des blés et farines sont confiés aux frères Chappon de Marseille, anciens munitionnaires des armées. C'est ce que l'on appelle "l'exclusive".

D'une manière générale, l'approvisionnement en blés ou en grains à Menton est régulier et ne connaît pas de problèmes majeurs (cf. courbe n° 5). Les écarts entre les années sont peu importants ; seules les années de 1824 à 1826 se situent au-dessus de la moyenne générale, puisque les importations qui étaient jusqu'en 1823 de l'ordre de 7 000 charges passent à 15 000 et pratiquement à 16 000 en 1826 ; soit environ 1 600 tonnes de blés ou grains importés.

Les blés ou les grains importés servent en règle générale à la fabrication du pain, mais une partie est également destinée à une fabrique de pâtes installée à Menton.

2 - LES ALCOOLS

Sous Honoré V, les importations d'alcools à Menton correspondent au vin, à l'eau de vie, au rhum et aux liqueurs. En fait le vin constitue la grande majorité d'arrivées d'alcools au port de Menton.

Les importations de vin sont importantes et quasiment régulières pour toute la période 1818-1838 (cf. courbe n° 6). Elles sont soumises à une taxe de 50 centimes par rup. Par an elles sont de l'ordre de 50 000 à 60 000 rups de vin importés, soit environ 400 000 à 500 000 litres.

3 - Le mouvement portuaire à Menton de 1818 à 1823

En 1817# à Menton, les gens de la mer que sont les capitaines-marins, marins, portefaix, calfats, cordiers, patrons-pêcheurs et pêcheurs représentent 115 familles, soit 55[^] personnes c'est-à-dire 15 % de la population.

En fait, si ce "monde de la mer" représente 15 % de la population mentonnaise, Menton ne possède pas de port véritable. Le seul abri offert aux navires est un mouillage au "Portigliolo" (petit port) ou à la "Grava" (la plage), abris situés à l'est et à l'ouest du bastion. Le Portigliolo sert habituellement aux barques de pêcheurs, alors que la plage de la "Grava" est réservée au trafic du cabotage. Les bâtiments dès leur arrivée sont traînés à sec sur la plage avec leur cargaison. Le type de bateau utilisé le plus fréquemment pour le cabotage est la "Tartane". Sur ce genre de navire, la navigation se fait à vue et sans instrument. Par an, en moyenne la navigation est de l'ordre de 5 à 7 mois. Son équipage est composé le plus souvent de cinq à six hommes.

1 - LES PROVENANCES

Pour la période 1818-1823, le port de Menton enregistre une arrivée de 1[^]07 bâtiments en provenance des villes situées en bordure du bassin méditerranéen (cf. tableau n° 7 et graphique n° 8).

L'approvisionnement de Menton est effectué dans une large part par les villes de Nice, Marseille et Gênes. Ces trois villes s'approprient ainsi 74,5 % au trafic commercial. Elles fournissent à Menton tous les produits de première nécessité.

Certaines villes possèdent un certain monopole dans l'approvisionnement des produits ou des denrées ; ainsi Sète et Saint-Tropez le sont pour le vin, Naples, Païenne, Messine pour les agrumes, Livoume pour la morue sèche ("Stockfisch") et Gênes, essentiellement pour le blé.

2 - LES DESTINATIONS

De 1818 à 1823, 1187 bâtiments quittent le port de Menton, (cf. tableau n° 9 et graphique n° 10). Les différentes destinations ont lieu d'une manière générale sur un arc de cercle allant de Livoume à Agde. Mais l'activité commerciale fonctionne également avec des villes plus éloignées, telles que Naples, Messine mais aussi Hambourg.

L'essentiel du trafic commercial s'effectue avec les villes de Nice, Marseille, Monaco, Sète et Gênes, ces cinq villes représentent 94,5 % des exportations mentonnaises se répartissent de la manière suivante : 77,5% du trafic constitué par les villes de Nice et Marseille et 17 % par les villes de Monaco, Sète et Gênes.

En ce début de XIXe siècle, le commerce mentonnais est essentiellement tourné vers l'exportation des agrumes et de l'huile. Ainsi de 1818 à 1823, près de 950 chargements d'agrumes et environ 300 d'huile, quittent le port de Menton.

Menton par le biais de ses maisons de commerce, fait partie d'un fort courant commercial qui affecte tout le bassin méditerranéen. Des liens sont alors créés avec de fortes places commerciales ou bancaire. De 1818 à 1823 l'essentiel des échanges commerciaux mentonnais (plus de 70 %) s'effectue auprès des villes que sont Nice et Marseille, points centraux de toutes les opérations. Toutefois, Nice de par sa situation ne peut être

que place d'entrepôt et transit du commerce du Piémont, France, Ligurie... La plupart de ses négociants sont de simples commissionnaires, de gros négociants de Sète, Marseille, Agde. Ils rassemblent en même temps en magasin les huiles, citrons... pour les expédier lorsque leurs commettants le désirent (17).

III - LES RETOMBÉES FINANCIÈRES ET ÉCONOMIQUES SOUS LE RÉGNE D'HONORÉ V

En mars 1815, le prince Honoré V supprime l'impôt foncier pour le remplacer par un impôt indirect frappant commerce et biens de consommation. Différentes taxes sont alors perçues sur les marchandises et denrées importées ou exportées. De 1818 à 1838, les multiples taxes frappant le commerce fournissent au prince Honoré V, dont les ressources sont assez réduites il est vrai, l'essentiel de ses recettes.

1 - L'organisation financière

L'activité commerciale est régie par deux ordonnances indiquant les différents tarifs des taxes perçues lors d'importations ou d'exportations des marchandises.

La première est promulguée le 3 mai 1815. La seconde est datée du 13 avril 1828. Des peines souvent très sévères ainsi que de lourdes amendes sont infligées aux contrevenants volontaires, mais encore à ceux se trompant dans leur déclaration. "Ceux qui auront fait leur déclaration, ne pourront ensuite la diminuer, ni l'augmenter sans quelque prétexte que se puisse être, et la vérité ou fausseté de la déclaration sera jugée sur ce qui a été précédemment déclaré. La fausse déclaration sera punie d'une amende de 100 francs" (18).

En cas de fraude, en plus de la confiscation des marchandises, les amendes varient entre 50 et 1000 francs, pouvant même atteindre les deux mois d'emprisonnement.

2- Evolution des recettes de 1818 à 1838

Les années 1818 et 1819 (cf. tableau n° 11, 12 et graphique n° 13) constituent les deux seules années où la recette des exportations est supérieure à celle des importations. Il faudra attendre 1838 pour retrouver une recette quasiment identique (à 60 francs près) entre importations et exportations. De 1818 à 1826, les recettes des importations sont de l'ordre de 30 à 40 000 francs par an. À partir de 1828 jusqu'en 1838 elles évoluent entre 50 et 70 000 francs par année.

Elles constituent en général 50 % à 60 % de la recette totale, augmentation qui dès 1828 correspond à une hausse de la fiscalité. Hausse qui se répercute également aux frontières, puisque les recettes terrestres quasiment inexistantes jusqu'en 1826 (1 à 2 % de la recette totale) représentent 4 à 7 % du revenu total à partir de 1828 (19).

La population mentonnaise importe pratiquement autant en payant davantage.

3 - Bilan du règne d'Honoré V

Avec beaucoup de clairvoyance, mais un peu trop en avance sur son temps, le prince Honoré V voit la solution à la misère, par la protection des productions régionales et la création de petites industries.

Il reprend et encourage, suivant l'exemple de son grand-père Honoré III, la culture des vers à soie. Il installe également dans son palais des ateliers où sont tissées des toiles de toutes espèces et où sont fabriquées des dentelles.

En 1825, il établit à Monaco une manufacture de chapeaux de paille. En mars 1820, il fonde une "caisse de secours", qui deviendra une "maison de secours" en janvier 1822, faisant appel au patriotisme des négociants et propriétaires, pour subvenir aux besoins des pauvres et des malades.

Enfin le 7 mars 1837, il ordonne le rétablissement, au rez-de-chaussée de l'aile nord du Palais, de l'hôtel des Monnaies (20).

Cette industrialisation locale par implantation de manufactures adaptées aux possibilités de chaque région, ne surprend plus actuellement, mais à l'époque, fait figure de novation.

Bien qu'elles puissent procurer travail et salaire à la population, ces implantations d'entreprises n'ont été nullement préparées, par des études sérieuses de la conjoncture. Ainsi, les ateliers de fabriques de toiles, de dentelles, de chapeaux..., voient leurs produits privés de débouchés du côté de la France et sont repoussés par les Etats sardes.

Ces industries se retrouvent condamnées à végéter ou bien souvent à disparaître.

L'Hôtel des monnaies est contraint à la fermeture le 28 août 1838. La Maison de secours imposant une participation obligatoire aux propriétaires mentonnais n'obtiendra que de médiocres résultats. Mais l'organisation financière est la principale pierre d'achoppement d'Honoré V. Malgré toutes les taxes, contraintes et monopoles qui frappent le commerce, "l'exclusive" (monopole des grains et farine) est le moins accepté.

Ne craignant aucune concurrence, puisque production et vente sont assurées par le monopole, Chappon utilise des matières de qualité inférieure pour la fabrication des produits de consommation. Les bonnes farines sont vendues à l'étranger.

En 1817 il y a plusieurs cas d'intoxication à Menton, entraînant une agitation à laquelle le Prince répond par des mesures coercitives (21).

En 1820 et 1833. l'agitation devient générale, il y a collusion des classes laborieuses et de la bourgeoisie.

Par deux fois, les troubles secouant Menton sont réprimés par les soldats sardes.

Le bilan du règne d'Honoré V est difficile à établir. D'un esprit absolu, autoritaire, systématique et plaçant son unique confiance dans la force du règlement, c'est un travailleur infatigable qui ne cesse de s'occuper des affaires de la Principauté. Toute sa correspondance avec ses agents est rédigée de sa propre main.

Pour tenter de défendre les restes de sa fortune presque entièrement perdue pendant la Révolution, et parce que le peu restant est insuffisant pour entreprendre d'éventuels aller et retour entre Paris et la Principauté, il réside en permanence à Paris et ne fait que de rares voyages à Monaco. Il effectue seulement quatre brefs séjours dans la Principauté pendant son règne. Il doit donc faire appliquer ses idées dans la Principauté par ses représentants qui n'appréhendent pas toujours bien les problèmes. Se heurtant à l'égoïsme des uns, à l'ignorance des autres et à son éloignement de Monaco, la trop grande rapidité de ses transformations aboutissent à des échecs.

Sa vision est souvent trop futuriste. Honoré V célibataire meurt sans laisser d'héritiers directs le 2 octobre 1841 à Paris.

Ses opinions absolues et systématiques paralysèrent ses meilleurs intentions ; ainsi celui qui demanda qu'on écrivît sur sa tombe "Ci-gît, qui voulut faire le bien" n'a guère laissé que le souvenir de ses institutions tyranniques (22).

CONCLUSION

Cette première analyse de l'activité portuaire à Menton de 1818 à 1838, est relativement intéressante, dans le sens où au travers de l'économie marchande, se dessine le profil de la société mentonnaise sous le règne du prince Honoré V.

Une population mentonnaise qui durant les dernières années de l'Empire, a dû subir et éprouver : réquisitions, guerres, passages de troupes, pression fiscale, hivers rigoureux, maladies...

L'étude des différents registres douaniers permet d'apprécier la large place occupée par l'agriculture à Menton. L'intérêt réside dans son caractère assez exceptionnel pour l'époque. L'économie mentonnaise est fondée sur des spécialisations agricoles poussées :

- la culture des agrumes, celle des citrons plus particulièrement,
- et l'oléiculture à un degré moindre, auxquelles il convient de rajouter un système dirigiste de commercialisation des récoltes. Une économie qui bénéficie de facteurs naturels indéniables : douceur du climat et proximité du bassin méditerranéen.

L'analyse des activités maritimes informe également du degré de dépendance économique auquel Menton doit faire face vis-à-vis de l'extérieur pour satisfaire les besoins de sa population.

Mais le règne d'Honoré V se caractérise par deux crises d'origine économique, qui rapidement se sont transformées en crise politique. Il s'agit des crises de 1821 et de 1833-

En excluant les événements d'ordre européen qui ont, à l'époque, quelque peu influencé ces insurrections, les années 1821 et 1833 ne sont que la résultante logique d'un mécontentement de la population face à un monopole d'Etat plus grandissant de jour en jour.

Les années 1821 et 1833 apparaissent comme les prémices de la révolution mentonnaise de 1848 qui fit de Menton et Roquebrune des villes libres placées sous la protection de la Sardaigne. Le bilan de la société mentonnaise de 1818 à 1838 est difficile à établir clairement. Néanmoins, deux faits majeurs peuvent le résumer brièvement :

- un état de pauvreté quasi général et permanent,
- et une population exacerbée par la pression fiscale et le dirigisme d'Etat.

Il est alors facile d'imaginer que Menton ne reste pas insensible aux révolutions libérales et nationales qui secouent l'Europe au printemps 1848.

NOTES

- (1) Proclamation faite à Monaco le 23 février 1815
- (2) LABANDE (LH) Histoire de la Principauté de Monaco, deuxième édition, Monaco, 1934, p. 406
- (3) CAPERAN (L) Histoire de la population mentonnaise 1651-1790, mémoire de maîtrise - Histoire, Nice, 1975
- (4) CASERIO (JL) La vie à Menton sous la révolution et l'Empire 1793-1814. Aspects Economique, Menton, 1980, p. 84
- (5) Les "brotti" étant les bourgeons utilisés pour les greffes
- (6) Des tableaux statistiques, courbes et graphiques ont été réalisés à partir des registres douaniers. Tous ces éléments d'étude et de réflexion, sont classés en annexe.
- (7) CAPERAN (L) Histoire de Menton, Menton, 1980, p. 91
- (8) Pratiquement 36 % des citrons vendus sont importés
- (9) Les citrons arrivent au port de Menton entassés dans des barils, on les dit alors en "garenne" ; il faut ensuite les "travailler" c'est-à-dire les trier, les envelopper de papier et les mettre en caisse avant de les réexpédier
- (10) FODERE (FE) Voyage aux Alpes-Maritimes, Paris, 1921, p. 111
- (11) CAPERA (L) Histoire de Menton, op. cit. p. 60
- (12) A Menton le rup équivaut à huit kilogrammes (II est de sept kilogrammes et sept cent quatre vingt dix millièmes à Nice et de neuf kilogrammes et deux cent vingt cinq millièmes au Piémont)
- (13) Les grignons sont des noyaux d'olives concassés qui servent à fabriquer des tourteaux, utilisés pour entretenir le feu.
- (14) Un caroubier peut produire jusqu'à 14 quintaux de fruits
- (15) FODERE (FE) op. cit. p. 127
- (16) A partir de 1818, les droits d'entrée imposant les vins et les blés restent identiques, mais les taxes sont augmentées pour toutes les autres marchandises ou denrées importées.
- (17) FODERE (FE) op. cit. p. 413
- (18) Article 7 de l'ordonnance sur les douanes du 13 avril 1828
- (19) Les recettes terrestres des frontières du territoire de Menton, proviennent des différents bureaux douaniers situés à Garavan, Castellar, Castillon, Sainte-Agnès, Gorbio, La Turbie et Roquebrune. Les recettes

(20) importations ou exportations sont uniquement des recettes portuaires. La somme des recettes aux frontières ne correspond pour chaque année qu'aux importations de marchandises, toutes les exportations se faisant par voie maritime

(20) LABANDE (LH) op. cit. p. 428

(21) CAPERAN (L) Histoire de Menton, op. cit. p. 90

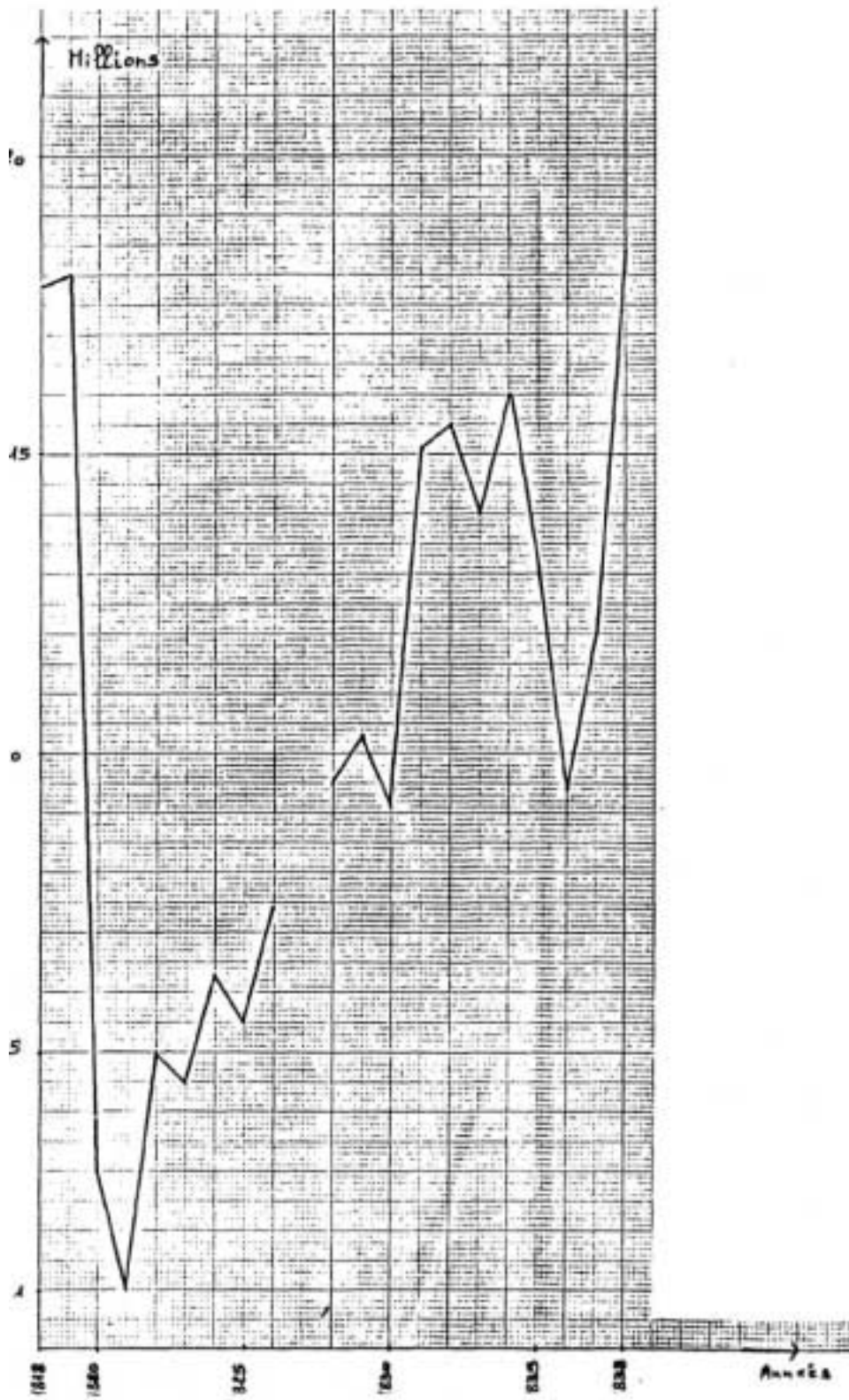
(22) SAIGE (G) Monaco, ses origines et son histoire, Monaco, 1897, P.

Années	Produits Agrumes	Huile (en rups)	Caroubes (en quintaux)	Jus de citron (en rups)
1818	17 730 187	12 475	288	4 381
1819	17 980 274	8 000	267	821
1820	2 644 149	21 647	32	302
1821	965 725	45 439	142	66
1822	4 934 170	22 853	10	
1823	4 440 228	13 711	302	
1824	6 337 914	45 152	234	
1825	5 499 444	25 614	204	
1826	7 386 560	26 416	240	
1827				
1828	9 080 169	56 929	181	2
1829	10 257 445	35 104	164	100
1830	9 121 863	35 489	309	302
1831	15 126 475	15 300	507	757
1832	15 448 905	10 172	219	2 662
1833	9 059 632	36 507	81	55
1834	15 982 115	10 581	84	3 001
1835	12 911 770	7 015	275	1 126
1836	9 392 254	41 106	56	62
1837	11 987 625	22 288	109	3
1838	18 369 355	41 130	45	1 861

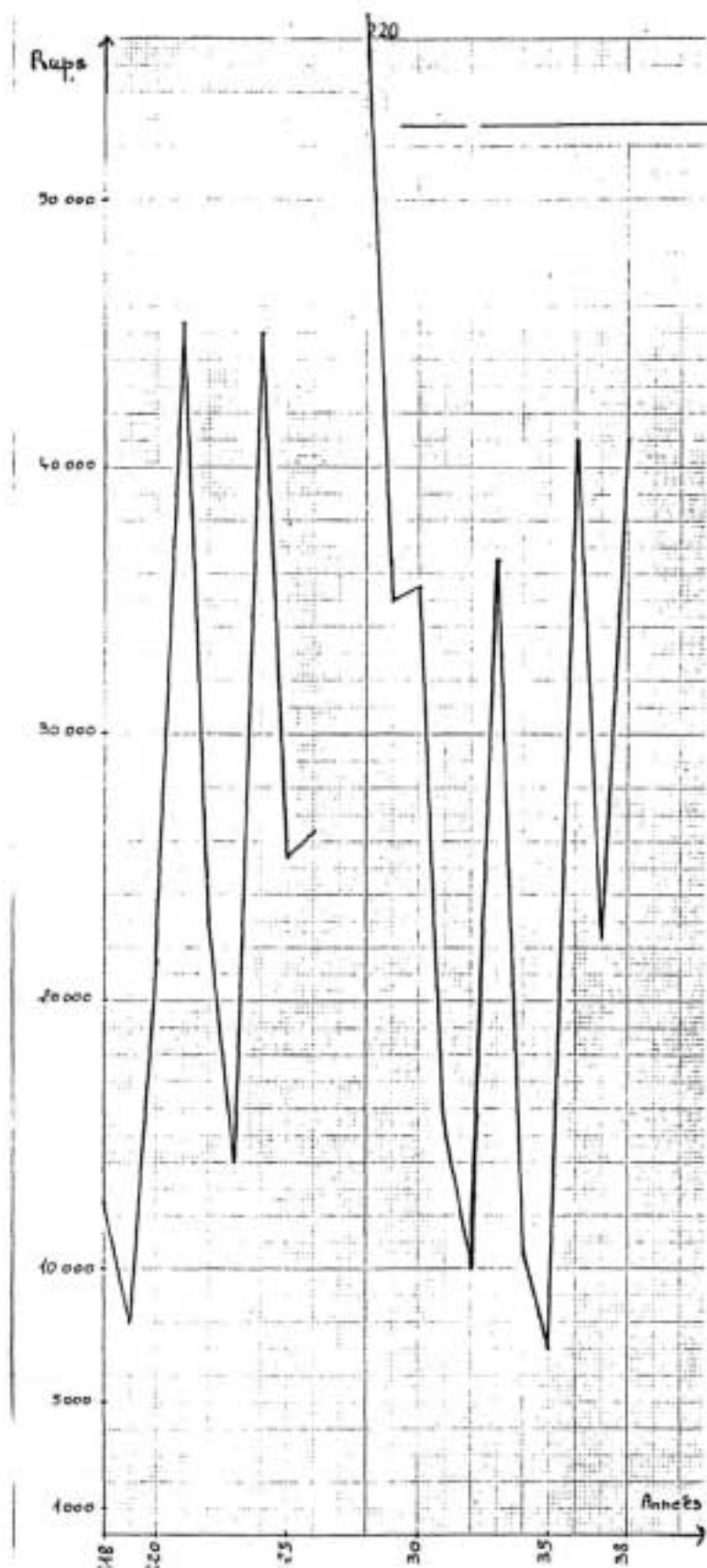
ANNEXE

1818-1838 Exportations du Port de MENTON (Principaux produits) Tableau N°1

Evolution des Exportations d'agrumes de 1818 à 1838 Courbe N°2



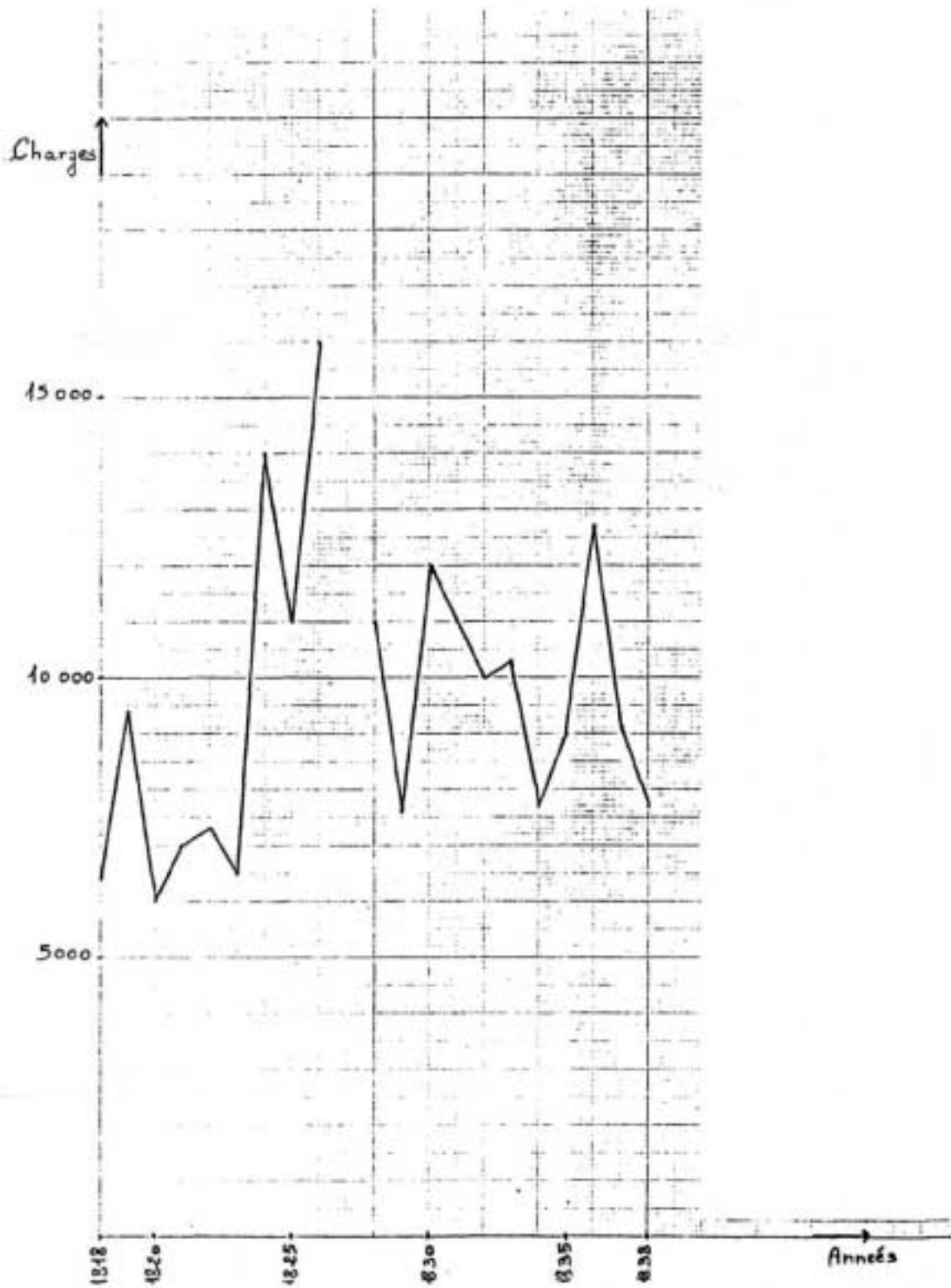
Les Exportations d'huile de 1818 à 1838 Courbe N°3



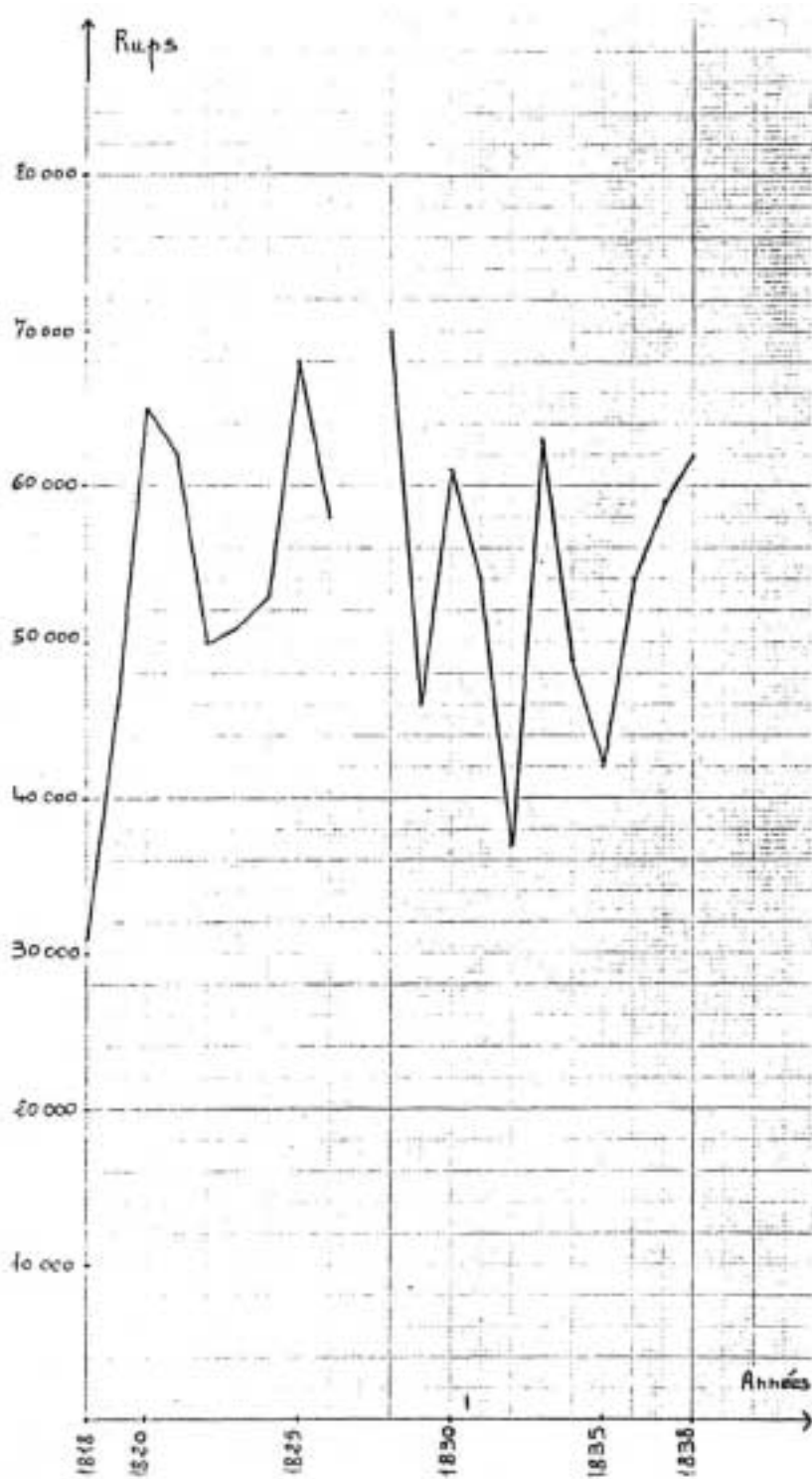
Importations du Port de MENTON (Principaux produits) Tableau N° 4-

Produits Années	Blés et grains (en charges)	Alcools (en rups)
1818	6 365	30 720
1819	9 365	46 380
1820	5 953	65 026
1821	6 806	62 290
1822	7 302	50 060
1823	6 454	51 007
1824	14 066	53 519
1825	10 847	68 712
1826	15 868	58 781
1827		
1828	11 119	70 498
1829	7 643	46 152
1830	12 043	61 541
1831	10 807	54 307
1832	10 048	37 495
1833	10 358	62 801
1834	7 674	48 729
1835	9 024	42 622
1836	12 721	53 561
1837	9 129	59 209
1838	7 669	61 733

Evolution de l'approvisionnement en blés de 1818 à 1838 Courbe N°5



Les importations d'alcools de 1818 à 1838 Courbe



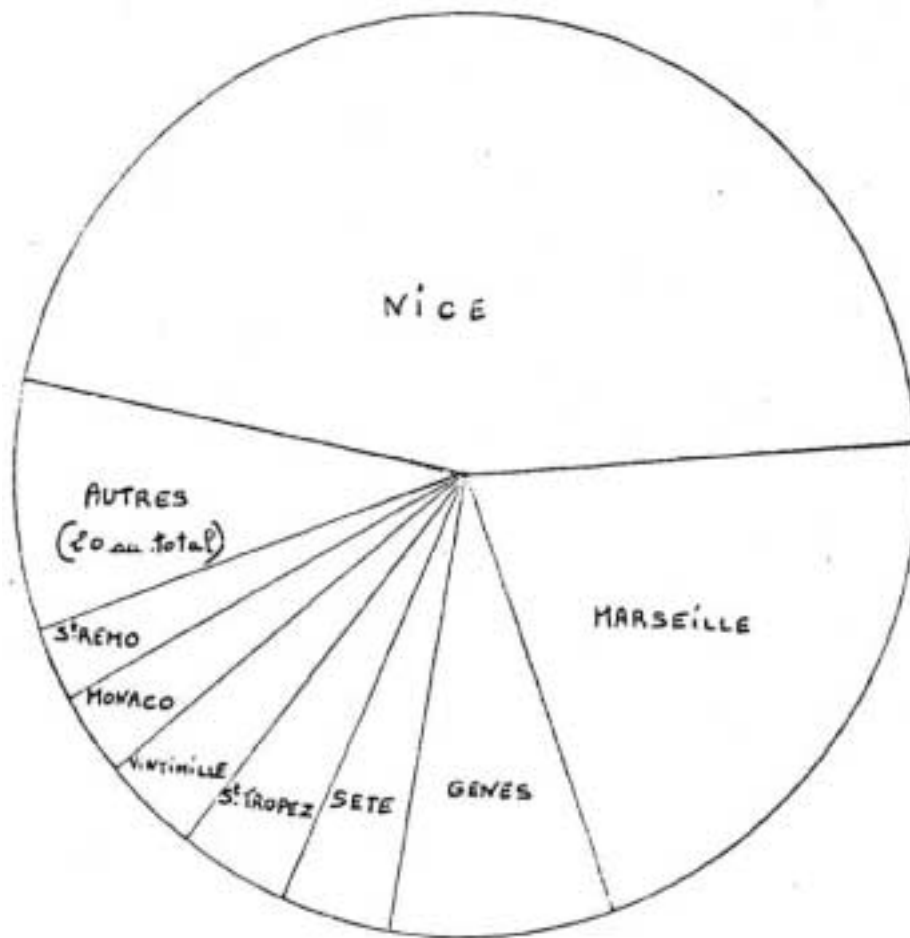
N°

6

Nombre d'arrivées au Port de MENTON pour la période 1818-1823 (pourcentages). Tableau N°9

Provenances	Nombre de bateaux	Pourcentages
Nice	638	45,5
Marseille	299	21,0
Gênes	110	8,0
Sete	60	4,0
Saint Tropez	54	4,0
Vintimille	48	3,5
Monaco	41	3,0
San Remo	35	2,5
Borghetto	27	
Bordighera	17	
Sainte Maxime	14	
Toulon	11	
Livourne	9	
Sardaigne	6	
Naples	6	
Vareze	5	
Beaucaire	4	
La Ciotat	4	
Savone	3	→ 8,5
Antibes	3	
Arenzano	3	
Cannes	2	
Villefranche	2	
Arma	2	
Palerme	1	
Hyères	1	
Ospedaletti	1	
Messine	1	
Total	1 407	100

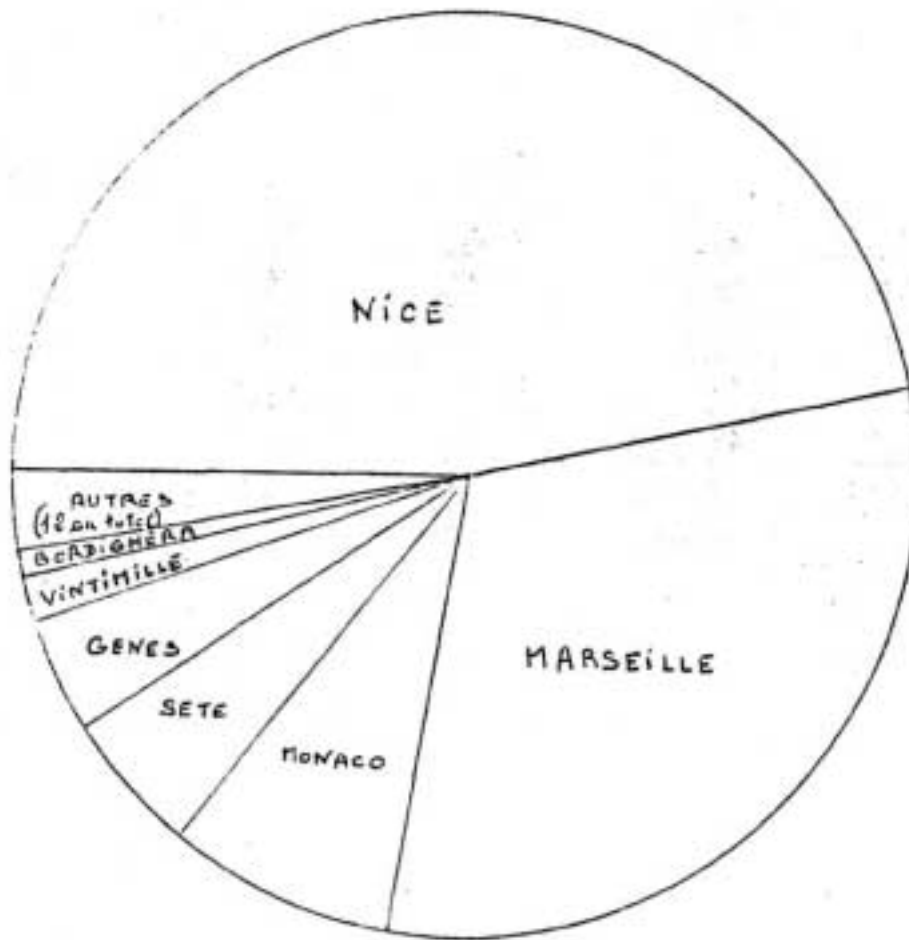
Participation des villes du bassin méditerranéen à l'approvisionnement de la ville de MENTON de 1818 à 1823. Graphique N° 8



Nombre de départs du Port de MENTON de 1818 à 1823 (pourcentages). Tableau N°.9

Provenances	Nombre de bateaux	Pourcentages
Nice	553	46,5
Marseille	364	31,0
Monaco	97	8,0
Sete	57	5,0
Gênes	48	4,0
Vintimille	19	1,5
Bordighera	12	1,0
Hambourg	8	
Agde	4	
Naples	4	
Saint Tropez	4	
Toulon	4	
Livourne	3	→ 3,0
Messine	3	
Beucaire	3	
Toulouse	1	
Villefranche	1	
Cassis	1	
San Remo	1	
Total	1 187	100

Destinations des exportations mentonaises vers les villes du bassin méditerranéen et du nord de l'EUROPE.
Graphique N10



Evolution des recettes portuaires et terrestres de 1818 à 1838. Tableau N°-11

France Années	Importations portuaires	Exportations portuaires	Somme (imp + exp.)	Frontières	Total Général
1818	28 575,44	51 856,83	80 432,27	902,66	81 334,93
1819	36 124,17	41 671,59	77 795,76	858,81	78 654,57
1820	38 262,34	16 640,88	54 903,22	1 325,58	56 228,80
1821	40 414,09	22 659,36	63 073,45	1 574,64	64 648,09
1822	36 770,38	19 467,98	56 238,36	604,35	56 842,71
1823	33 557,73	22 231,37	55 789,10	1 354,56	57 143,66
1824	51 141,46	39 750,76	90 892,22	1 611,18	92 503,40
1825	41 057,41	30 095,23	71 152,64	1 463,64	72 616,28
1826	39 380,80	32 915,57	72 296,37	2 703,84	75 000,21
1827					
1828	66 355,47	47 254,84	113 610,31	5 141,58	118 751,89
1829	52 156,22	43 377,71	95 533,93	2 346,54	97 880,47
1830	57 978,49	39 904,10	97 882,59	5 136,36	103 018,95
1831	50 430,03	46 700,23	97 130,26	5 640,02	102 770,28
1832	45 672,97	43 002,26	88 675,23	3 547,33	92 222,56
1833	67 123,33	43 986,82	111 110,15	8 342,86	119 453,01
1834	52 888,26	49 422,68	102 310,94	5 262,84	107 573,78
1835	49 041,87	38 235,37	87 277,24	6 871,87	94 149,11
1836	61 652,09	44 184,95	105 837,04	7 984,84	113 821,88
1837	65 898,51	42 772,87	108 671,38	5 423,43	114 094,81
1838	68 633,27	68 574,76	137 208,03	6 418,89	143 626,92

Evolution des différentes recettes par rapport à la recette totale (pourcentages). Tableau n12

	Recettes importations (pourcentage)	Recettes exportations (pourcentage)	Recettes frontières (pourcentage)
1818	35,0	63,9	1,1
1819	46,0	53,0	1,0
1820	68,0	29,7	2,3
1821	62,5	35,1	2,4
1822	64,7	34,3	1,0
1823	58,7	38,9	2,4
1824	55,2	43,1	1,7
1825	56,5	41,5	2,0
1826	52,5	43,9	3,6
1827			
1828	55,9	39,8	4,3
1829	53,3	43,3	2,4
1830	56,2	38,8	5,0
1831	49,0	45,5	5,5
1832	49,5	46,7	3,8
1833	56,2	36,8	7,0
1834	49,1	45,9	5,0
1835	52,0	40,7	7,3
1836	54,2	38,8	7,0
1837	57,8	37,4	4,8
1838	48,0	47,5	4,5

Comparaison en pourcentages des différentes recettes de 1818 à 1838. Graphique N° 13

